

Conférence de Rome sur la coopération Euro-Méditerranéenne dans le domaine de la société de l'information

Barcelone- 27-29 novembre 1995

Conclusions de la Présidence

Introduction

La Conférence euro-méditerranéenne qui s'est tenue à Barcelone du 27 au 29 novembre s'est donné comme objectif la construction d'un véritable partenariat entre les pays des deux rives de la Méditerranée. En ce qui concerne l'aspect économique et financier, elle a notamment souligné l'importance de la science et de la technologie dans le développement économique et social des pays concernés, ainsi que la nécessité de moderniser les infrastructures de télécommunications et d'utiliser au mieux les technologies de l'information.

Dans cet esprit, la conférence de Rome a relevé l'importance que revêt pour l'ensemble de la région une transition harmonieuse vers la société de l'information et l'utilité de définir les priorités et les stratégies nationales permettant de créer un climat favorable à cette évolution. Cela implique un effort continu afin de renforcer la coopération entre l'Union européenne et les pays tiers méditerranéens, notamment dans les trois domaines suivants :

- adaptation et développement des infrastructures et des services de télécommunications,
- recherche et développement,
- ressources humaines,

qui sont étroitement liés et constituent des éléments majeurs d'un partenariat euro-méditerranéen tourné vers l'avenir.

A cet effet, la présidence invite la Commission à dégager, dans le cadre des recommandations de la conférence de Barcelone, les moyens efficaces nécessaires à la réalisation de projets relatifs à la société de l'information et présentant un intérêt régional.

I. Promouvoir l'interconnexion et le développement des réseaux de communication et d'information transméditerranéens pour la coopération économique

La présidence a pris note que les participants se sont félicités des résultats du séminaire sur les cadres réglementaires et le développement des réseaux de communication pour la coopération économique, qui s'est tenu à Palerme les 6 et 7 mai 1996 et dont le rapport final est annexé au présent document.

Afin de favoriser l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux terrestres et des satellites de télécommunication entre les pays partenaires du bassin méditerranéen et de l'Union européenne et de contribuer ainsi à la réalisation d'une infrastructure qui facilite les échanges économiques et culturels, les participants ont souligné l'opportunité de maintenir un dialogue constant entre l'Union européenne et les pays méditerranéens sur le cadre réglementaire en matière de télécommunications, ainsi que la nécessité d'une normalisation pour assurer l'interopérabilité des réseaux. Ce dialogue devra être soutenu par des initiatives concrètes de coopération, qui incluront en particulier la promotion du développement des ressources humaines par des initiatives de formation adéquates.

On a par ailleurs évoqué la nécessité de disposer d'un cadre harmonieux de normes qui prévoient l'introduction progressive à l'intérieur de l'Europe et du bassin méditerranéen des principes de concurrence dans le secteur des télécommunications, afin de promouvoir les investissements. A cet effet, il serait opportun d'encourager la concurrence pour améliorer la qualité du service, ainsi que pour réduire les coûts et élargir l'offre.

Tous les participants ont en outre reconnu la validité du principe de la séparation des fonctions, dans le contexte propre à chaque pays, entre les autorités responsables de la réglementation et les opérateurs du secteur des télécommunications. De même, le rôle des autorités de réglementation doit être avant tout de définir les objectifs généraux des politiques nationales en matière de télécommunications et en même temps de garantir un service universel à des coûts raisonnables couvrant l'ensemble du territoire et de la population et répondant aux besoins du marché et à des normes reconnues.

La présidence a noté avec intérêt les initiatives de coopération qui ont été recensées à Palerme et demande à la Commission d'étudier la faisabilité des projets de développement proposés au cours de cette manifestation

dans le cadre des ressources financières existantes et selon les procédures appropriées.

En particulier, la Commission se propose d'organiser périodiquement des rencontres entre les autorités réglementaires des partenaires euro-méditerranéens dans le domaine des télécommunications afin de promouvoir la mise en place d'un cadre réglementaire coordonné. En outre, la Commission favorisera l'organisation de forums d'opérateurs euro-méditerranéens afin de concrétiser la coopération entre les acteurs économiques et de permettre l'intégration des infrastructures des réseaux. En premier lieu, elle se propose d'organiser, dans le courant de l'année 1996, un séminaire sur les applications des satellites dans la zone euro-méditerranéenne.

La Commission encouragera les projets régionaux de formation destinés aux autorités réglementaires et aux opérateurs euro-méditerranéens. Il a été suggéré de mettre en réseau les instituts d'études économiques des partenaires euro-méditerranéens s'occupant de télécommunications à l'intérieur d'un Observatoire pour le développement des communications dans le bassin méditerranéen.

La Commission, pour sa part, a souhaité obtenir l'appui de tous les partenaires euro-méditerranéens pour la réalisation de l'étude qu'elle soutient, avec la Banque mondiale et l'UIT, sur la situation des télécommunications dans le bassin méditerranéen et sur les moyens de coopérer au développement de ce secteur.

II. Mettre la recherche et le développement technologique au service de la société de l'information et du développement économique et social

Les participants à la conférence se sont félicités des résultats obtenus au cours de l'atelier qui s'est tenu à Sophia Antipolis les 1^{er} et 2 avril 1996 et dont le rapport est annexé au présent document.

Sur ces bases, ils ont souligné l'importance de maintenir un dialogue régulier, ouvert et soutenu par des initiatives concrètes entre les partenaires euro-méditerranéens. A cet égard, le comité en matière de recherche constitué à Barcelone, qui a tenu sa deuxième réunion au cours du mois de mai à Capri, pourrait constituer un cadre approprié.

La présidence a relevé avec satisfaction l'intérêt manifesté par les délégations pour le lancement à bref délai des actions de coopération couvrant l'ensemble des secteurs concernés, qui vont de la recherche de base aux projets de démonstration, compte tenu des besoins spécifiques en matière de formation, de sensibilisation des utilisateurs et du renforcement des capacités de recherche et de soutien technologique.

A cet effet, l'impact des moyens disponibles à l'intérieur du Quatrième Programme-cadre de recherche et susceptibles d'intéresser le bassin méditerranéen serait renforcé par un engagement rapide et massif, sans toutefois que les équilibres existants soient modifiés.

Il est donc apparu souhaitable que des mécanismes clairs et efficaces soient institués pour soutenir ces activités à l'intérieur du partenariat euro-méditerranéen, conformément à la déclaration de Barcelone et en conformité avec les instruments du programme-cadre.

A cet effet, il conviendrait d'encourager la mobilisation des ressources bilatérales des Etats membres de l'Union européenne dans les secteurs concernés.

Enfin, certaines propositions sont apparues particulièrement intéressantes :

- établir des liens entre les projets concernant la société de l'information lancés par l'Union européenne et les projets en la matière des partenaires euro-méditerranéens ;
- donner une impulsion spécifique à l'interconnexion de réseaux de transmission de données à haute capacité, en utilisant les structures de câbles sous-marins et de satellites existantes. Le World Wide Web (WWW), renforcé par une structure satellitaire, offrirait un instrument commun pour le développement de "communautés thématiques" et pour la réalisation de "projets pilotes" dans les secteurs définis par le comité institué à Barcelone en matière de recherche. Toutes ces activités pourraient faire l'objet d'une initiative de coopération technologique euro-méditerranéenne. A cet effet, un séminaire préparatoire sera organisé d'ici la fin de 1996 ;
- promouvoir le développement des activités scientifiques des chercheurs et des responsables du développement technologique dans leurs pays d'origine, en particulier par des actions du type "Keep in touch".

III. Mettre les nouvelles technologies au service du développement des ressources humaines pour favoriser, par

l'éducation et la formation, la croissance de la société de l'information

Les participants se sont félicités des résultats du séminaire de Bruxelles sur l'éducation et la formation qui s'est tenu les 2 et 3 mai et ont réaffirmé que, pour l'avenir, les stratégies de développement doivent être fondées davantage sur des réseaux avancés d'informations et de communications et sur des systèmes d'éducation et de formation professionnelle qui favorisent l'apprentissage tout au long de la vie, la mobilité et la reconversion.

L'éducation et la formation sont au centre des changements produits par les innovations technologiques, qui concernent tant les individus que les dynamiques de l'économie. Les instruments de la société de l'information annoncent des possibilités pédagogiques nouvelles et prometteuses : elles pourraient offrir à chacun des moyens complémentaires et plus efficaces pour l'acquisition de nouvelles connaissances et introduire un facteur potentiel d'égalité des chances, multiplier les points d'accès à la connaissance et la rendre ainsi accessible à un grand nombre de citoyens.

C'est dans ce sens qu'a été réaffirmée la nécessité de renforcer les liens entre l'Union européenne et les pays partenaires du bassin méditerranéen dans le domaine de la formation et plus généralement dans les secteurs culturel et social et de les inscrire dans un cadre de coopération à long terme. Il convient en outre d'approfondir la réflexion commune sur les méthodes de diffusion, à l'échelle méditerranéenne, des expériences de formation, sur l'utilisation des instruments de la société de l'information et sur les techniques pédagogiques les plus appropriées aux nouvelles technologies.

La présidence a pris note de l'intérêt manifesté par les participants à la conférence pour les activités destinées à :

- promouvoir des projets pilotes de coopération visant à donner aux élèves, dès l'école primaire, la compétence de base pour la maîtrise des technologies, nécessaire pour que tous puissent y accéder et l'utiliser de manière critique et responsable ;
- intensifier les échanges d'expériences sur des projets éducatifs et de formation qui utilisent les technologies de l'information et de la communication, une attention particulière devant être accordée à l'enseignement primaire, secondaire et universitaire, à la formation professionnelle initiale et continue, à la formation des adultes et à la formation des enseignants. A cet effet, il serait souhaitable de prévoir au plus tôt la réalisation d'un réseau euro-méditerranéen pour l'identification des partenaires potentiels et pour l'échange d'informations et d'expériences, qui puisse se fonder dans un premier temps sur les pôles de compétence existants ;
- promouvoir la formation initiale et continue dans les secteurs relatifs à la société de l'information, en particulier en matière de télécommunications et d'accès aux réseaux électroniques d'informations ;
- améliorer la synergie des actions de coopération, en prenant en considération les initiatives existantes, les synergies nécessaires par la réalisation d'actions méditerranéennes axées sur l'éducation et la formation à distance. Ces actions pourraient être inscrites dans le cadre d'un partenariat euro-méditerranéen ;
- offrir un soutien particulier, dans le cadre des programmes existants, aux projets pilotes qui mettent les technologies de l'information (y compris les réseaux en ligne, les supports optiques, les canaux de télévision, notamment par satellite, les instruments de soutien pour l'enseignement à distance) au service de l'éducation et de la formation afin de parvenir - tout en tenant compte des exigences de compatibilité avec les structures existantes et de conciliation des différences culturelles - à l'identification de modèles optimaux peu coûteux et aisément réalisables pour l'éducation et la formation à distance ;
- favoriser en particulier les projets de sensibilisation et de formation des enseignants et des formateurs. Ces actions auraient l'avantage de familiariser les opérateurs du secteur aux nouvelles technologies, de leur permettre de s'inscrire dans les évolutions futures et de jouer un rôle actif.